

Diversité culturelle à l'ère du numérique : Glossaire critique

Sous la direction de Divina Frau-Meigs et Alain Kiyindou, postface de Jean Musitelli

Editions de La documentation française, décembre 2014.

Le concept de diversité culturelle qui émerge dans les années 1980-90, constitue la réponse stratégique d'acteurs culturels aux atteintes qu'une globalisation non régulée, mue par la logique du marché était susceptible de porter à la culture en imposant des règles commerciales aux œuvres de l'esprit réduites au rang de seules marchandises.

Ces atteintes étaient de trois ordres : en premier lieu, l'instauration d'un modèle forgé par quelques grandes firmes oligopolistiques faisant redouter standardisation et appauvrissement des contenus. Ensuite, le démantèlement des politiques culturelles publiques dénoncées comme autant d'entraves à la liberté des échanges. Enfin, le développement inégalitaire des échanges culturels mondiaux, marqué par une double asymétrie, entre le Nord et le Sud, d'une part, et entre les deux rives de l'Atlantique, de l'autre.

Pour endiguer ce courant et remédier à l'inefficacité de postures défensives de type protectionniste ou identitaire, la Convention de 2005 procède à un renversement.

Elle proclame que la diversité culturelle est, dans l'ordre juridique, un principe non moins légitime que la liberté du commerce, et qu'il doit acquérir force de loi internationale. Elle s'appuie sur l'affirmation de la double nature des biens et services culturels qui relèvent, certes de la sphère des échanges économiques, mais qui constituent, en même temps, des productions à haute intensité symbolique non réductibles à leur valeur marchande.

De ces prémisses découlent, d'une part, le droit des États à soutenir la création par des dispositifs de régulation et de financement appropriés, dès lors que leur intervention n'est pas un alibi du protectionnisme; d'autre part, l'obligation morale pour les pays les plus riches d'aider les moins avancés à produire de façon autonome et à mettre en circulation leur propre production culturelle dans le cadre de partenariats internationaux équitables.

Qu'en est-il aujourd'hui? L'irruption du numérique dans la sphère culturelle et les bouleversements radicaux qu'elle occasionne soulèvent, au regard de l'application de la Convention de 2005, des questions diverses et ardues, qui combinent des considérations techniques, politiques et économiques et mettent en scène des forces et des acteurs multiples et parfois très puissants.

Après avoir été à l'origine d'un glossaire à vocation pédagogique qui s'inscrivait dans le cadre du processus d'élaboration du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), la Commission nationale française pour l'UNESCO (CNFU) a désiré actualiser la réflexion sur la diversité culturelle à l'aune du numérique et multiplier les éclairages sur la situation actuelle.

L'idée de base du présent glossaire se fonde sur le double constat, récemment conforté par plusieurs rapports français, que le numérique est une opportunité pour la diversité culturelle en termes de démocratisation, de créativité et de sociabilité, et qu'il est aussi un risque potentiel en termes d'affordances économiques pour la plupart des pays, qui n'ont pas la maîtrise des conditions de l'accès et ne tirent donc pas les bénéfices du financement, avec une reconduction de facto de lignes de fracture numérique qui sont aussi des lignes de fracture géoculturelles. Le développement des échanges peut en effet fragiliser les créateurs locaux lorsque leurs concurrents échappent à la législation nationale.

Face à ces constats, le recours à un glossaire centré sur le croisement des deux domaines, celui de la diversité culturelle et celui du numérique, se présente comme un outil de cartographie d'un territoire en complète évolution dont il s'agit de définir les contours et de repérer les spécificités.

Le glossaire considère la diversité culturelle à partir de sous-domaines, des éléments de terminologie relatifs aux technologies, aux acteurs et aux moyens du numérique, fournissant ainsi une définition de celui-ci en creux, par le biais de ses usages et de ses enjeux. Certains termes sont ambigus, d'autres ont des implications sous-jacentes, d'autres encore sont associés à des domaines connexes ou en émergence.

Les buts poursuivis sont complémentaires: définir, développer et interroger des termes omniprésents, associés au numérique; proposer au grand public une lecture de la relation qui lie ces termes et/ou leurs signifiés à la protection et à la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Il s'agit donc de thématiser les différents enjeux qui sous-tendent chaque terme choisi en fonction des

risques encourus et des opportunités offertes à la diversité culturelle.

Un nombre limité mais toutefois signifiant de termes (soixante) a été retenu pour les entrées, en évitant l'entrée technique par les outils (blogs, moteurs de recherche, wikis...) pour favoriser l'entrée par les pratiques et les usages, plus significative des enjeux culturels.

La démarche est non exhaustive, mais la multiplicité des significations possibles donne lieu à l'exploration des termes à partir de champs d'usages pluriels. La diversité des 46 contributeurs, issus de disciplines différentes (sciences de l'information et de la communication, sciences de l'éducation, sciences cognitives, économie, sciences du langage, sociologie et géographie) illustre celle des champs investis par le numérique.

Chaque entrée repose sur un équilibre entre deux visées : d'une part, proposer une discussion critique sur la définition du terme, son périmètre, ses ambiguïtés et, le cas échéant, la genèse de ses usages actuels, en le confrontant à des usages non numériques ; d'autre part, étudier sa mobilisation en fonction des risques comme des opportunités pour la diversité culturelle.

Ce glossaire se veut donc un outil d'aide à la réflexion, sinon d'aide à la décision, en cette période où, dix ans après la création des documents de cadrage, se précisent la réflexion sur la mise en œuvre d'instruments normatifs internationaux, telle la Convention de 2005, et le bilan de processus, tel le suivi du SMSI dans le cadre des Objectifs du millénaire pour le développement, en 2015.

En 1945, son Acte constitutif assignait à l'UNESCO la mission d'assurer à ses Etats membres « l'indépendance, l'intégrité et la féconde diversité de leurs cultures ». Près de soixante-dix ans plus tard, cet objectif demeure plus que jamais actuel à l'ère du défi que les écritures et les moyens numériques lancent tant aux valeurs de l'UNESCO qu'à son intelligence des inventions de son temps.

Entrées : Agrégateur, Algorithme, Art et science, Augmentation, Auteur, Bibliothèques, Biens communs, Co-construction, Codes, Communauté(s), Communication, Computation, Connaissance, Connexion/déconnexion, Design, Diaspora, Documentation, Economie des œuvres, Edition, E-réputation, Ergonomie des interfaces, Ethique, Financement des médias, Fracture, Genre, Imaginaire, Industries créatives, Industries culturelles, Information, Innovation, Interfaces, Jeu, Journalisme, Langues, Le Livre, Littéracie, Médias, Médiations du patrimoine, Mobile/ téléphone portable, Navigation et cartographie, Net Art, Neutralité de l'Internet, Normes, Œuvre, Patrimoine, Piratage, Pratique, Propriété intellectuelle, Publics/usagers, Régulation de l'Internet, Remix, Réseaux sociaux, Sérendipité, Temporalités, Territoires, Transmédiation, Vie privée/ données personnelles, Virtuel.

Auteurs : Laurence Allard, Karine Aillerie, Françoise Benhamou, Mokhtar Ben Henda, Bruno Bachimont, Philippe Bouquillion, Valérie Carayol, Stéphane Caro-Dambreville, Sylvie Catellin, Pierre-Antoine Chardel, Emmanuelle Chevry-Pébayle, Bernard Claverie, Anne Cordier, Alexandre Coutant, Hervé Le Crosnier, Eric Delamotte, Olivier le Deuff, Mélanie Dulong de Rosnay, Bernadette Dufrene, Emmanuel Eveno, Renaud Fabre, Jean-Paul Fourmentraux, Divina Frau-Meigs, Chloé Girard, Julie Guéguen, Eric Guichard, Henri Hudrisier, Francis Jaureguiberry, Thierry Joliveau, Alain Kiyindou, Joëlle Le Marec, Françoise Massit-Folléa, Tristan Mattelart, Cécile Méadel, Louise Merzeau, Francesca Musiani, Jean Musitelli, Musanji Ngalasso-Mwatha, Nicole Pignier, Marianne Poumay, Jean-Pascal Quilès, Franck Rebillard, Isabelle Rigoni, Jean-Michel Salaün, Eric Sanchez, Patrick Schmoll, Nathalie Sonnac.



Commission nationale française pour l'UNESCO
57, boulevard des Invalides
75007 Paris
Unesco.fr
+0033 (1) 53 69 39 55